

***PROGRAMME DE MAÎTRISE (M.Sc.)***

***EN SCIENCES INFIRMIÈRES***

## **1. MISSION ET VALEURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES**

Lieu d'excellence en enseignement et en recherche, à l'avant-garde du développement des savoirs et des pratiques professionnelles, la Faculté des sciences infirmières forme des infirmières compétentes pour la prestation de soins de qualité et la promotion de la santé, prêtes à assumer un leadership dans leur milieu. La Faculté contribue ainsi à la santé et au bien-être des personnes et des populations.

### **Mission**

Compte tenu de sa position stratégique aux plans national et international, la Faculté a pour mission de contribuer au développement de la discipline infirmière et d'assurer les apprentissages en sciences infirmières tout en établissant une interaction dynamique entre la pratique professionnelle et les fondements de la discipline.

De façon concrète, cette mission consiste à :

- former des infirmières généralistes et spécialisées;
- former des chercheuses en sciences infirmières;
- former une relève du corps professoral en sciences infirmières;
- favoriser l'épanouissement des diplômées et promouvoir l'identité professionnelle;
- favoriser la co-construction des savoirs pertinents à la profession.

### **Valeurs**

Les personnes, qu'elles soient étudiantes, professeures, membres du personnel ou partenaires, s'imprègnent des valeurs qui animent la Faculté des sciences infirmières, ce qui permet la création d'un climat visant l'excellence.

#### *Le respect / l'intégrité*

Toutes les personnes de la Faculté sont estimées pour ce qu'elles sont, pour leur expertise et pour leur contribution. La Faculté démontre une ouverture face aux différences et reconnaît le droit à l'erreur dans une perspective d'apprentissage.

#### *La confiance*

Des relations basées sur la confiance sont privilégiées, ce qui signifie que les personnes présument de la bonne foi des autres et vérifient les incompréhensions s'il y a lieu. L'établissement d'un climat de confiance est aussi basé sur l'échange de l'information et la croyance en la capacité des personnes d'assumer les tâches qui leur sont confiées.

#### *La transparence*

La transparence se traduit par l'ouverture d'esprit, le dialogue et le partage d'information qui favorisent l'atteinte des objectifs poursuivis tout en permettant de confronter les idées dans un esprit de co-construction.

#### *La collaboration*

La collaboration est essentielle au bon déroulement et à la qualité des activités de la Faculté, d'où l'importance accordée au travail en équipe et à la coordination des différentes actions tout en facilitant

les processus de travail. Le fonctionnement efficace de la Faculté est tributaire de l'apport de chaque professeure et membre des autres catégories de personnel.

#### *La dignité / la fierté*

La Faculté reconnaît l'expertise de chaque personne. Elle favorise les partenariats en assurant le respect des zones de responsabilités. Le potentiel des personnes est reconnu et chaque membre est invité à représenter fièrement la Faculté.

#### *La rigueur / la qualité*

La Faculté est reconnue pour son excellence parce qu'elle maintient des standards élevés de qualité. Le travail bien fait est valorisé et la rigueur est de mise pour l'ensemble des activités étant donné l'interdépendance du travail des uns et des autres et l'importance des contributions individuelles.



## **2. LE PROGRAMME DE MAÎTRISE**

Aux cycles supérieurs, la Faculté des sciences infirmières veut promouvoir le leadership et consolider, chez les étudiantes, le développement d'aptitudes à l'innovation et à la créativité en regard de la pratique clinique, de la formation, de l'administration et de la recherche infirmière. Elle souhaite les amener à préciser leur vision de la discipline infirmière comme source de dynamisme et de progrès. Elle favorise la remise en question et le renouvellement des pratiques de la profession infirmière. Elle entend promouvoir une critique constructive de la société, de ses politiques et de ses institutions. Par

conséquent, elle offre les moyens d'exercer une action ayant une envergure à la fois nationale et internationale.

Au 2<sup>e</sup> cycle, par le programme de maîtrise (M.Sc.), la Faculté vise le développement d'une pratique infirmière avancée, qui peut s'exercer à titre d'infirmière en administration des services infirmiers, d'infirmière experte-conseil, d'infirmière en formation en soins infirmiers et d'infirmière praticienne spécialisée (soins spécialisés). Le programme permet l'apprentissage de concepts, de théories, de méthodes de recherche et de résultats probants issus particulièrement de la discipline infirmière afin d'appuyer une pratique infirmière avancée.

### **2.1. Cadre intégrateur du programme**

Durant leur formation, les étudiantes acquerront des compétences leur permettant de développer une pratique avancée, entre autres, en stimulant le changement, en assurant de façon proactive l'implantation des meilleures pratiques et en influençant les politiques dans l'un des champs de pratique suivants : gestion, clinique et formation.

Le programme de maîtrise s'articule autour de quatre principes : 1) le projet de l'étudiante au cœur de ses apprentissages; 2) le processus de recherche comme partie intégrante de ce projet; 3) la pratique infirmière avancée comme élément central du programme; 4) les compétences des infirmières en pratique avancée comme cadre de référence.

#### **Le projet de l'étudiante au cœur de ses apprentissages**

Le programme permet à l'étudiante de s'outiller en termes de processus et de développer une expertise dans un domaine spécifique à travers la réalisation d'un projet personnel. Ce dernier prend la forme d'un mémoire, d'un travail dirigé ou d'un stage, selon la modalité choisie.

- L'étudiante détermine, au début du programme, son projet en lien avec une clientèle cible ou un domaine d'intérêt de son choix et avec les travaux de sa directrice dans un des axes de recherche de la Faculté (pratique clinique - intervention, administration des services infirmiers, santé publique et formation en sciences infirmières).
- L'étudiante réalise son projet tout au long de son cheminement à l'intérieur du programme. La séquence des apprentissages doit ainsi favoriser la construction des savoirs.
- Chaque cours permet à l'étudiante de progresser dans la réalisation de son projet. L'étudiante bénéficie ainsi d'un soutien des différents professeurs tout en étant encadrée par une directrice (participation active / co-construction).
- Le projet de l'étudiante, quelle que soit l'option choisie, doit permettre le développement de toutes les compétences qui constituent la pratique infirmière avancée. Cependant, le niveau de performance attendu pour chaque compétence au terme du programme diffère d'une option à l'autre.
- Tout projet est ancré dans les assises disciplinaires et permet l'intégration des compétences.
- Des attentes quant à la réalisation du projet sont précisées à différentes étapes du cheminement dans le programme.

### **Le processus de recherche comme partie intégrante du projet de l'étudiante**

- Le programme vise à assurer les liens entre la recherche, la théorie et la pratique. En ce sens, le projet de l'étudiante (mémoire, travail dirigé ou stage) doit permettre le développement et l'utilisation des savoirs issus de la recherche;
- La recherche fait l'objet d'une compétence développée à un niveau correspondant à la modalité choisie;
- Une place importante est accordée à l'échange sur les différents modes de savoirs qui proviennent tant de la discipline infirmière que des autres disciplines. Ainsi, dans le programme de maîtrise, la recherche disciplinaire et la recherche interdisciplinaire sont valorisées;
- Les publications et communications par les étudiantes sont encouragées.

### **La pratique infirmière avancée**

Le programme de maîtrise vise le développement d'une pratique infirmière avancée permettant d'optimiser la promotion de la santé, de la qualité des soins et des services ainsi que développer la discipline infirmière.

Plus précisément, les étudiantes en pratique infirmière avancée développeront *une conception claire de la discipline infirmière* et des compétences pour assurer de façon proactive l'implantation des meilleures pratiques et influencer les politiques dans l'un des domaines suivants : « Expertise-Conseil en soins infirmiers », « Soins spécialisés », « Formation en sciences infirmières » ou « Administration des services infirmiers ».

### **Les compétences en pratique avancée**

- Exercer une pratique infirmière contribuant à la santé des personnes /familles /communautés / populations ;
- Soutenir les apprentissages en milieu de pratique ;
- S'engager dans des recherches scientifiques, disciplinaires et interdisciplinaires de même que dans des activités d'intégration des connaissances dans la pratique ;
- Exercer un leadership infirmier ;
- Établir des partenariats en vue d'une collaboration centrée sur la santé et les soins des personnes/familles/communautés/population ;
- Promouvoir un environnement dans lequel les professionnels sont sensibles aux problématiques éthiques avec les personnes/familles/communautés/population et autres professionnels.

Selon Hamric et al. (2009), le développement des compétences doit être idéalement soutenu par des expériences pratiques et nécessite une bonne compréhension des environnements. Les compétences seront ainsi développées en fonction des besoins liés à l'exercice d'un rôle professionnel spécifique, correspondant à l'une des options du programme de maîtrise. Le développement de l'ensemble des compétences sera poursuivi pour toutes les options mais les différences quant au niveau de performance attendu donneront lieu à des cheminements différents.

## **2.2. Options de la maîtrise**

### **2.2.1. Option administration des services infirmiers**

Cette option du programme de maîtrise forme des infirmières gestionnaires prêtes à œuvrer dans le réseau de la santé. Les infirmières formées dans cette option exerceront un rôle de leader dans le but d'optimiser l'organisation des soins infirmiers et la gestion des ressources humaines. De façon spécifique, elles seront appelées à :

- administrer des services infirmiers à partir d'assises conceptuelles, scientifiques et professionnelles puisées en sciences infirmières et administratives ainsi qu'en s'appuyant sur des valeurs humanistes, éthiques et écologiques;
- appliquer les grands principes de planification et de gestion des services de santé et sociaux et, plus particulièrement, des services infirmiers en intégrant les perspectives infirmières et administratives;
- appliquer des processus de planification et de gestion des ressources humaines et financières en fonction des besoins de santé et de soins de la population et en fonction de la qualité de vie au travail des infirmières;
- assurer le renouvellement des services de soins de même que l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de ces services.

### **2.2.2. Option expertise-conseil en soins infirmiers**

Cette option du programme de maîtrise forme des expertes-conseil en soins infirmiers. De façon générale, celles-ci interviennent directement auprès de leurs pairs et indirectement auprès du patient et de sa famille (des communautés ou populations), et ce, dans le but de soutenir, de développer et de promouvoir la pratique infirmière. De façon spécifique, elles seront appelées à :

- définir les assises conceptuelles, scientifiques et professionnelles ainsi que les valeurs humanistes et écologiques à la base de la pratique avancée;
- développer, implanter et coordonner des programmes de soins et gérer des projets contribuant au renouvellement de la pratique infirmière;
- participer à la mesure et à l'évaluation de la qualité des soins infirmiers dans un milieu de pratique;
- contribuer, en collaboration avec des chercheuses, à l'élaboration et la réalisation de projets de recherche en sciences infirmières;
- répondre aux demandes de consultation en regard de situations complexes de soins auprès de la clientèle et de divers professionnels de la santé;
- guider et accompagner de manière éclairée et judicieuse les personnes, les familles, les communautés et les populations dans les situations de santé;
- assurer la mise à jour des connaissances et la formation du personnel soignant.

### 2.2.3. Option formation en soins infirmiers

Cette option du programme de maîtrise forme des infirmières spécialisées en formation des soins infirmiers. Celles-ci interviendront soit à l'enseignement collégial, soit dans les milieux cliniques, les centres hospitaliers universitaires et les centres affiliés, de même que dans les CLSC pour assumer un enseignement ou un mentorat clinique. De façon spécifique, elles seront appelées à :

- Planifier des enseignements théoriques et cliniques à la fine pointe des connaissances en sciences infirmières à partir d'une approche de développement des compétences;
- dispenser des enseignements théoriques et cliniques en choisissant les méthodes appropriées selon les caractéristiques des clientèles et en adoptant une approche de partenariat enseignant/apprenant;
- développer et appliquer des modes d'évaluation des apprentissages des étudiantes;
- intégrer les technologies de la communication (TIC) à la conception et à la prestation de ses enseignements;
- actualiser ses enseignements en tenant compte de son auto-évaluation et d'évaluations statutaires périodiques.

### 2.2.4. Option Soins spécialisés

L'infirmière praticienne spécialisée (IPS), formée dans cette option, utilise diverses stratégies d'intervention pour offrir à ses clients des soins directs globaux, les accompagner et les guider dans leur expérience de santé. Elle est constamment appelée à poser un jugement clinique et à prendre des décisions, lesquelles reposent sur des connaissances cliniques avancées.

Dans une pratique de collaboration, elle est autorisée à poser des actions et des interventions qui vont au-delà du cadre de la pratique habituelle en soins infirmiers et qui concernent des actes pratiqués par d'autres professionnels de la santé. À titre de consultante ou d'éducatrice, elle partage des connaissances en soins infirmiers, facilite la résolution de problèmes, assure les mécanismes de liaison et de coordination entre les professionnels et les divers partenaires des services.

L'étudiante doit compléter le programme de maîtrise en sciences infirmières (programme 2-630-1-4) et le diplôme complémentaire « soins spécialisés » (programme 2-630-2-0 - spécialisation cardiologie, néphrologie ou soins de 1re ligne) afin d'être admissible à l'examen de l'OIIQ pour obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée. De façon spécifique, elle sera appelée à :

- définir les assises conceptuelles, scientifiques et professionnelles ainsi que les valeurs humanistes et écologiques sur lesquelles s'appuie la pratique avancée;
- procéder de façon autonome à l'évaluation complète de la santé de certains groupes de la population ou d'une clientèle spécifique;
- utiliser de façon judicieuse et indépendante, suite au raisonnement clinique, une variété de stratégies d'évaluation et d'intervention pour répondre aux besoins globaux de la clientèle desservie;

- intervenir à titre d’infirmière experte auprès de clientèles spécifiques et de leur réseau de soutien;
- assurer le suivi des personnes présentant des problèmes de santé courants ou complexes, et ce, qu’ils soient aigus ou chroniques;
- participer, en collaboration avec l’experte-conseil en soins infirmiers, au renouvellement des pratiques de soins et au développement professionnel des infirmières.

### **2.3. Modalités de réalisation de projet de la maîtrise**

L’étudiante peut réaliser son projet de maîtrise selon trois modalités, soit un mémoire, un stage ou un travail dirigé.

#### 2.3.1. Modalité mémoire

Les programmes de formation à la recherche exigent la rédaction d’un mémoire de maîtrise qui, une fois terminée, fait l’objet d’une évaluation rigoureuse par un jury. Cette modalité comporte un nombre limité de cours et laisse une large place aux travaux personnels, effectués sous la supervision d’une directrice de recherche. Le mémoire est l’exposé écrit des résultats d’un travail de recherche. Il doit démontrer que l’étudiante possède des aptitudes pour la recherche et qu’elle sait bien présenter les résultats de son travail. L’étudiante peut consulter le document suivant :

<http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

#### 2.3.2. Modalité stage

Le stage s’adresse à des étudiantes intéressées par la réalisation d’une expérience sur le terrain et par la participation active à l’intérieur d’une équipe de soins infirmiers, d’une équipe de gestionnaires ou de formateurs en soins infirmiers. Cette activité d’apprentissage expérientielle devrait permettre l’approfondissement et l’intégration des connaissances acquises au cours de la formation théorique ainsi que l’expérimentation et la consolidation d’habiletés d’intervention à titre d’experte clinique, de gestionnaire ou de formatrice en soins infirmiers. Il est souhaitable, si possible, que ce stage, réalisé en partenariat avec un milieu, favorise la créativité et l’esprit d’innovation des étudiantes.

Selon l’option, le stage permet de cerner et d’approfondir des connaissances sur un problème de soins infirmiers complexes ou encore un problème inhérent aux modes de pratique actuelle en soins infirmiers, aux modes d’organisation et de dispensation de soins ou à la formation en sciences infirmières.

À cet effet, l’étudiante analyse les éléments d’un problème afin de faire le point sur l’état des connaissances et de proposer des pistes de solutions possibles. Elle établit des liens pertinents entre les connaissances théoriques, empiriques et cliniques afin d’élaborer des stratégies d’intervention à partir, si possible, de résultats probants. Elle élabore, à partir des écrits, une ou des stratégies d’intervention en fonction de l’état des connaissances et du contexte de réalisation du stage.

Cette modalité permet de mettre en pratique et d'évaluer une ou des pistes de solution ou d'intervention, de développer des habiletés de pratique réflexive et de pratique avancée, ainsi que d'évaluer le déroulement des activités de stage et de faire le bilan des apprentissages.

### 2.3.3. Modalité travail dirigé

Le travail dirigé s'adresse à des étudiantes intéressées par la réalisation d'un travail théorique, désireuses d'approfondir une question originale et d'élaborer la proposition théorique d'une intervention, de stratégies éducatives ou organisationnelles, ou d'une modélisation dans un domaine de la pratique clinique, de l'éducation ou de l'administration en sciences infirmières. Il s'adresse principalement aux personnes possédant une expérience clinique, d'enseignement ou de gestion, désireuses de perfectionner des habiletés d'analyse et de synthèse. En fait, l'expérience est un prérequis essentiel à la réalisation du travail dirigé.

Le travail dirigé est un travail académique original basé sur l'approfondissement et l'intégration des connaissances et des aptitudes acquises au cours de la scolarité du programme de maîtrise en sciences infirmières. Il permet à l'étudiante de consolider des habiletés liées au processus de recherche en sciences infirmières par : le développement d'une argumentation bien structurée; le repérage, l'utilisation judicieuse et la critique de l'information disponible de même que l'application pratique de cette démarche à son domaine d'intérêt.

Plus spécifiquement, par rapport à des situations problématiques ou à des questionnements concernant le domaine choisi, le travail dirigé reflétera un processus d'appropriation des connaissances au moyen d'un examen critique des écrits théoriques et empiriques dans ce domaine ainsi que de la mise en application d'habiletés de pratique réflexive.

### 2.3.4. le cheminement dans le programme

Bien qu'il y ait un tronc commun à toutes les options, le cheminement dans le programme de maîtrise varie selon l'option et la modalité choisies. Vous trouverez la grille de cheminement à l'adresse suivante :

<http://www.scinf.umontreal.ca/etudes/deuxieme-cycle/programmes/maitrise/index.htm>

## 3. **PROCESSUS D'ADMISSION**

Pour être admise à titre d'étudiante régulière au programme de la M.Sc. (sciences infirmières), la candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières;

- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté.
- démontrer sa capacité à lire l'anglais
- pour l'option « Soins spécialisés », avoir acquis une expérience clinique en soins infirmiers d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein) au cours des derniers cinq ans, et ce, dans le domaine pertinent. De plus, trois lettres de recommandation provenant du milieu de travail de la candidate doivent être présentées : l'une doit être rédigée par un médecin spécialiste, une autre par une experte-conseil en soins infirmiers et une dernière par la directrice des soins infirmiers.

Chaque candidate doit fournir un curriculum vitae et une lettre dans laquelle elle précise son domaine d'intérêt, l'option choisie (Administration des services infirmiers, Formation en soins infirmiers, Expertise-conseil en soins infirmiers ou Soins spécialisés) ainsi que la modalité (mémoire, stage ou travail dirigé). Notez que seule la modalité stage est offerte dans l'option « Soins spécialisés ».

### **3.1. Durée des études et statut**

L'étudiante peut s'inscrire soit à plein temps, soit à demi-temps. La durée maximale permise pour un programme de maîtrise est de six (6) trimestres (deux ans) pour les étudiantes inscrites à plein temps et de neuf (9) trimestres (trois ans) pour les étudiantes inscrites à demi-temps. Cette durée exclut les trimestres de préparation, de suspension ou de prolongation.

### **3.2. Inscription et choix de cours**

Dès son admission dans le programme, l'étudiante se voit assigner une conseillère pédagogique qui l'aide à dresser un **plan d'études**. Ce plan doit définir les modalités de réalisation de son programme. **L'inscription se fait selon le « plan d'études »** (voir formulaire dans Studium) **approuvé par la conseillère pédagogique ou la directrice.**

## **4. BOURSES D'ÉTUDES**

Il existe plusieurs programmes de bourses pour les étudiantes à la maîtrise en sciences infirmières (Annexe II). Vous pouvez obtenir plus de renseignements en consultant les sites web suivants : [www.fesp.umontreal.ca](http://www.fesp.umontreal.ca) et [www.scinf.umontreal.ca](http://www.scinf.umontreal.ca). Tout au long de l'année, l'adjointe à la vice-doyenne communique aux étudiantes les différentes offres de bourses uniquement via l'adresse [@umontreal.ca](mailto:@umontreal.ca).